

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 29 septembre 2025**DÉLIBÉRATION n°2025-93**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 29 septembre 2025 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 19 septembre 2025.

Point de l'ordre du jour :

8.3. Délégation de pouvoir au Président de l'université pour signer des marchés publics

.....

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université de Tours,

Vu la délibération n°2021-78 modifiée du conseil d'administration du 27 septembre 2021,

Exposé de la décision :

La délégation de pouvoir accordée au Président de l'université par la délibération susvisée pour signer les marchés publics est plafonnée à 500 000 € HT. La signature de marchés publics supérieurs à ce montant doit faire l'objet d'une délégation de pouvoir spécifique au Président de l'université. La signature du Président pour le marché visé par la présente délibération leur confère un caractère exécutoire.

Proposition de décision soumise au conseil :

- délégation de pouvoir au Président de l'université pour signer les actes nécessaires à l'attribution du marché public dont le descriptif est annexé à la présente délibération, avenants éventuels inclus.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DÉCOMPTÉ DE VOIX	
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions :	0
Quorum : 18	Votants :	30
Membres présents : 23	Blanc(s) ou nul(s) :	0
Membres représentés : 7	Votes exprimés :	30
Total des membres présents et représentés : 30	Majorité requise :	16
	Pour :	30
	Contre :	0

Pièce jointe :

- descriptif du marché public.

Fait à Tours,

MARCHE PUBLIC
CA de septembre 2025

Impression d'ouvrages pour les Presses universitaires de l'Université de Tours
pour la période 2025-2029.

Le présent marché a pour objet l'impression d'ouvrages pour les Presses universitaires de l'Université de Tours pour la période 2025-2029.

Les prestations font l'objet de 2 lots, traités par marchés séparés.
Chaque lot donne lieu à la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande :

Objet	Forme de l'accord-cadre	Montant maximum	Durée
Lot n°1 – Impressions numériques d'ouvrages avec option couverture offset	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum		48 mois
Période initiale		50 000,00 € HT,	24 mois
Reconduction		50 000,00 € HT,	24 mois
Lot n°2 – Impressions offset d'ouvrages	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum		48 mois
Période initiale		500 000,00 € HT,	24 mois
Reconduction		500 000,00 € HT,	24 mois
Montant maximum des accords-cadres		1 100 000,00 € HT	